FRC 430964
Case FRC 24840

RÉFLEXIONS
SUR DIFFÉRENS OBJETS D'UTILITÉ PUBLIQUE, CONTRE L'ANGLETERRE.

Par DE RUBIGNY BERTEVAL, *ancien prisonnier de la Bastille et du Luxembourg, ancien Notable et Tanneur de Paris.*

De tems immémorial, l'Angleterre s'est montrée l'irréconciliable ennemie de la France, et n'a cessé de conspirer contre sa prospérité, son Gouvernement et son commerce.

En 1357, Édouard III exigea, pour la rançon du Roi Jean, fait prisonnier à la malheureuse bataille de Poitiers, 6 millions de livres tournois; ce Prince, surnommé le *Bon*, parce qu'il était aussi loyal, aussi vrai, que son rival était faux et astucieux, eut l'imprudence de rendre héréditaire parmi la noblesse les fiefs de la Couronne, qu'ils n'avaient qu'à vie. Il fut obligé de lui céder en toute souveraineté la Guyenne, la Saintonge, le Limosin, le Périgord, le Rouergue, le Quercy, l'Augou-

THE NEWBERRY LIBRARY

mois, le Poitou, le pays d'Aunis, l'Anjou, le Maine, la Normandie, le Boulonnais, le Ponthieu et Montreuil. La Nation Française convoqua les États, et rejetta une concession aussi onéreuse, et sur laquelle elle n'avait pas été consultée.

Édouard souleva son peuple contre les Français; il leur déclara de nouveau la guerre: il mit dans ses intérêts les Princes d'Allemagne, et forma une armée de cent mille hommes; il partit de Calais le 12 novembre 1358; pilla, dévasta l'Artois, la Picardie, la Champagne, s'arrêta devant Rheims. Les Rhémois se défendirent avec tant de bravoure, que le combat fut des plns sanglans, et forcèrent ce tyran à fuir loin de leur ville. Honteux de sa défaite, il alla désoler la Bourgogne, piller le Nivernois, ravager la Brie et la Champagne, porter la flamme et le fer dans les environs de Paris et dans la Beauce. Ce fut dans l'église de Bruges qu'Édouard forçâ le Roi Jean à signer la concession de différentes provinces. Il porta même l'audace jusqu'à vouloir lui faire reconnaître qu'à l'avenir le Royaume de France releverait de celui d'Angleterre; et que s'il se refusait à faire cet indigne hommage, il ne devait pas compter

sur sa liberté. C'est alors que Jean lui fit cette belle réponse : *que les droits de sa couronne étaient inaliénables ; qu'il avait reçu de ses ayeux un Royaume libre et indépendant, et qu'il le laisserait libre et indépendant à la postérité... qu'il s'estimait heureux de sacrifier sa vie pour la France, que Dieu lui avait confiée.* La constance de cet infortuné Monarque donna lieu au traité de Brétigny, en 1350; mais l'impossibilité de remplir littéralement toutes les clauses de ce traité, l'engagea à retourner en Angleterre, ainsi qu'il en avait donné sa parole royale... Démarche qui confirme bien sa maxime favorite... que *si la vérité et la bonne-foi étaient perdues, ce serait dans le cœur et la bouche des Rois qu'il faudrait les chercher;* c'est sans doute depuis cette prétention d'Édouard à la couronne de France, que les Rois d'Angleterre ajoutent à ce titre et à leurs armoiries, le titre et les armoiries de Roi de France.

L'histoire fourmille de mille sortes de perfidies et d'usurpations de la part des Anglais contre la France; et leur Gouvernement actuel vient de donner à toute l'Europe la preuve de la plus odieuse duplicité, en vio-

lant sans pudeur le traité d'Amiens, au mépris de l'honneur et de la garantie de toutes les Puissances ; en nous volant, sans déclaration de guerre préalable, nos vaisseaux, qui revenaient sous la confiance et les auspices de la paix.

Depuis 1740, il n'est pas de moyens, de subterfuges, de séduction, qu'ils n'aient employés pour corrompre le ministère Français, et lui subtiliser un traité de commerce qui fut tout à leur avantage. A force d'argent ils en sont venus à bout en 1784, et ont profité de la vorace cupidité des Maurepas, des Calonnes, des Vergennes, pour consommer par leur traité la ruine de notre commerce.

Je n'ai cessé à cette époque de me plaindre d'un traité qui a entraîné la ruine de toutes les manufactures de France ; je n'ai point été écouté, parce que la plupart des Ministres n'avaient d'oreilles que dans la main. Il n'est pas d'année que l'Angleterre ne nous ait enlevé l'une dans l'autre de 10 à 15 millions de numéraire, somme énorme qui aurait bien suffi à rétablir nos grandes routes, à les entretenir, ainsi que nos édifices publics, et débarrasserait aujourd'hui le Gouvernement des frais immenses qu'il est obligé de

faire pour obvier à leur entière dégradation.

Cette Nation, toujours pirate, veut aujourd'hui établir son règne sur les mers.... elle ne respecte aucun pavillon; et comme les Barbaresques, ne connaît d'autres lois, d'autre frein, que son ambition mercantile et son insatiable cupidité. Pour tarir nos manufactures, l'Angleterre tenta d'enlever tous les cuirs verds de France; elle s'adressa à M. Lambert, Contrôleur-général, qui m'en a fait part. La France a d'excellentes tanneries, et de l'écorce en abondance. N'était-ce pas un piège qu'elle nous tendait, et dont j'ai démontré les suites fâcheuses pour notre industrie nationale.

Pour que le commerce d'un Gouvernement soit florissant, les Chefs ni les Ministres ne doivent rien innover, ni faire de traité commercial avec aucune Nation, sans avoir consulté au préalable les hommes de l'art et les chambres de commerce, qui n'ont été établies que pour veiller aux grands intérêts de la Nation. Tout ce qui tend à affaiblir le nerf de l'industrie, à paralyser les arts, à rendre les bras inutiles, est un crime national. C'est une vérité que je n'ai cessé d'écrire dans tous les tems, et d'adresser aux Corps et Au-

torités établis pour s'occuper du bien public.

J'ai démontré dans divers écrits, que les marchandises Anglaises, et sur-tout les objets de tannerie, n'ont pas la même solidité, la même force et la même durée que les produits de nos manufactures. D'ailleurs, la population Française étant triple de la population Anglaise, il en résulterait que nous ferions passer en Angleterre trois fois autant de numéraire que nous en recevrions de ses achats dans nos manufactures. Je compte même pour rien le goût frivole et anti-national du Français pour tous les objets provenant de l'étranger, tandis que les Anglais ont le bon esprit de préférer leurs marchandises aux nôtres. Il est donc de l'intérêt national de ne pas permettre l'introduction des marchandises anglaises, où d'y mettre des droits d'entrée que peu de personnes puissent atteindre.

Il serait à desirer que nous puissions suppléer, par nos productions territoriales et notre industrie, à toutes les importations que nous tirons du dehors; il suffirait pour cela d'encourager par des récompenses la culture de certaines productions que nous avons négligé de naturaliser sur notre sol.

La Russie nous fournit annuellement près

de huit millions de chanvre pour les cordages de notre marine ; elle nous rend également ses tributaires pour plus de trois millions de planches et de mâts : huit cent quarante mille arpens de terre qui sont incultes en France, et des marais à dessécher, suffiraient et au-delà pour produire le chanvre et le lin qui y viendraient en abondance. La main-d'œuvre ne serait pas paralysée, et nos huit millions envoyés en Russie resteraient en France. Les sapins plantés par Louis XIV et par Louis XV au bois de Meudon, sur les bords de la Seine, étaient d'une si belle venue, qu'ils furent coupés et mis en mâts pour notre marine, dès la première année de la révolution. La Russie nous fournit pour 5 à 6 millions de fourrures et de soies de porc, des cuirs dits *cuirs de Russie*, et 3 millions de suif.

Il serait infiniment avantageux pour notre marine de planter des sapins qui fussent à portée de tous les ports de France.

La Sibérie et d'autres pays du Nord, fournissent également pour près de quatre millions de lin que nous achetons des Anglais ; les marais de Picardie seuls peuvent suffire pour obvier, tant en lin qu'en chanvre, à une importation aussi onéreuse. Il y en a plus de trente mille arpens.

L'Espagne nous vend pour plus de cinq millions de soude ; il faudrait proposer un prix en France pour en encourager la culture. Rien n'est plus facile.

Il serait également important d'exploiter les mines de Condé, près de Valenciennes ; de Noyon, sur la propriété de M. d'Aumont ; dans le Soissonnais, à Urselles, près Laon, et celle près de Meulan.

L'importation des laines d'Espagne coûte à la France dix à onze millions ; les viandes salées d'Angleterre et d'Irlande sept millions ; l'alun de Suède trois millions ; l'alun d'Angleterre cinq millions, etc. C'est cette extraction extraordinaire de numéraire en pays étranger, qui m'a frappé dès mon enfance, et qui m'a déterminé à fixer, par divers écrits, l'attention du Gouvernement sur des abus aussi multipliés. Le zèle qui m'anime pour ma Patrie, ne me permettra jamais de taire aucune vérité utile à sa gloire et à l'intérêt de mes concitoyens.

J'ai présenté en 1774 le tableau de situation du commerce de France à Louis XVI ; il fut surpris de voir les sommes énormes portées chez l'étranger. Ce Prince me renvoya vers M. Turgot, alors Contrôleur-gé-

néral des Finances, pour en conférer avec lui.

La France avait en 1759, en non valeur, savoir : en Bretagne, cent quarante mille arpens ; en Saintonge, cent soixante mille ; en Normandie, quatre-vingt-cinq mille ; en Picardie, trente mille ; en Artois, quatre-vingt mille ; en Champagne, soixante mille ; en Dauphiné cinquante cinq mille ; total, six cent dix mille arpens non cultivés, sans parler des desséchemens à faire dans les Départemens.

Une telle perte devait bien fixer l'œil de l'observateur et de l'ami du commerce et de l'agriculture. Ce sont deux sœurs jumelles qui sont les mammelles nourricières d'un état, et qui en alimentent tous les membres. Ce sont les deux sources les plus fécondes du revenu public. La multiplicité et l'entretien des canaux, la rénovation, l'extension des plantations, sont d'une nécessité aussi indispensable que les défrichemens. Il est de la dernière importance de rappeler au cultivateur ces grandes vérités. Il faut que la Nation sache que la terre est la vraie mère de la nature ; qu'elle contient dans son sein toutes les sortes de richesses et tous les germes de productions ; mais il faut que la propriété soit res-

pectée et protégé ; que l'impôt ne soit jamais un fardeau au-dessus de la portée du peuple ; mais proportionné au revenu individuel.

Il serait à desirer, par exemple, qu'on pût trouver un moyen d'entretenir nos armées, (sauf les cas extraordinaires) sans être obligé de dépeupler les campagnes, d'arracher le cultivateur à sa charrue, ce qui paralyse l'agriculture si précieuse, le commerce et ses sources productives.

L'émigration des riches hors du Royaume, doit être punie comme la désertion. Pour empêcher ces deux maux, il faut que les propriétés soient respectées et protégées, et que le soldat trouve dans sa paie un moyen suffisant de subsistance, et qu'il ait son congé à l'expiration de son engagement.

Il serait à désirer que pour surveiller les finances, économiser les produits publics, il se trouvât un nouveau Sully assez courageux pour dévoiler aux yeux des premiers Magistrats les injustices et les dilapidations des Administrateurs subalternes. Il géra les finances d'une manière si admirable, qu'à la mort d'Henri IV, l'État se trouva sans dettes ni surcharges d'impôts ; mais à la mort de ce

grand Monarque, Sully fut exilé ; les Grands du Royaume s'emparèrent de la puissance. Ce ne fut plus que pillage de toutes parts. On doubla la dépense publique; on prodigua les pensions ; les factions déchirèrent l'État, et le peuple se trouva de nouveau accablé de misère et d'impôts.

En général, comme la Nation a un intérêt direct à sa prospérité, elle a le droit de connaître l'emploi des sommes qu'elle verse dans le trésor public, et on ne doit avoir recours à des impôts extraordinaires, que de son consentement libre, après lui avoir rendu compte de ses moyens, de ses dettes, de ses ressources, et en lui faisant connaître les motifs des contributions extraordinaires.

L'impôt serait bien mieux acquitté, s'il était offert par une main libre, plutôt qu'arraché par la menace et les armes, et il tournerait bien plus au soulagement de la chose publique, s'il était versé directement par les mains des contribuables dans les caisses de chefs-lieux; dès-lors l'État se trouverait purgé de ces nuées énormes de commis, qui le rongent et le dévorent: même du droit de route et péage.

Sully disait comme Henri IV, que nul

Souverain n'a le droit d'aliéner le droit d'un État, ni de disposer de la liberté individuelle des citoyens, par d'odieuses lettres-de-cachet, sans un jugement préalable. Les Gouvernemens ne doivent pas oublier qu'ils ne sont établis que pour le bonheur du peuple, et que leurs agens ne doivent être que ses économes, les défenseurs de ses droits, de ses propriétés et de sa liberté. Toute loi qui se rapprochera des droits de l'homme et du citoyen, et qui sera le plus en rapport avec la volonté générale et le vœu connu du peuple libre, sera toujours la plus juste, la plus douce, la plus durable et la mieux exécutée.

On ne peut pas disconvenir, et on le répète encore, que l'Angleterre a violé notamment le traité de paix conclu à Amiens; la guerre, tant de fois par eux déclarée comme agresseurs des insultes faites sur mer, n'alléguant que des conjectures sans fondement, cette guerre meurtrière, ruineuse, oppressive, contre le vœu des Puissances étrangères et de la France, qui observait religieusement ce traité. Cette Puissance, rentrée dans ses foyers, jouissait d'une tranquillité parfaite; elle ne menaçait les possessions d'aucun Souverain; la France donc, se te-

nait scrupuleusement dans les bornes que lui avait assignées ses victoires.

Enfin, la France voulut poser des bornes à son Empire, donner de l'affermissement aux mœurs et aux principes religieux.

L'an 1759 l'Angleterre bombarda la France, tenta sa descente à Brest par un fort armement : toujours cette Nation tenta de ruiner les manufactures et le commerce de la France.

Cette implacable Nation a attiré nos émigrés qui se sont soulevés contre leur Patrie, les a armés et a causé à elle seule des milliers d'assassinats dans la Vendée.

Des émigrés joints aux Anglais bénissaient le poignard qui servait à l'assassin du Français.

Le fer, le feu, l'assassinat, tout fut mis en usage contre la France. Les prêtres émigrés ont couru sur leurs semblables, parce qu'ils avaient prêté le serment que le Gouvernement avait exigé : telle fut le sort des patriotes.

L'Angleterre a soudoyé l'Empire pour écraser la France ; à tant de maux la France fut couronnée par ses glorieuses victoires.

L'Empire ni l'Angleterre n'eussent jamais dû se mêler de la révolution de France ; elle se serait terminée avec plus de modération ; moins de sang aurait été répandu : comment

l'Angleterre ose-t-elle se permettre de donner des armes à des Français pour se battre contre leur patrie? c'est une lâcheté et une poltronnerie impardonnables.

Le 26 mars 1786, l'Angleterre et la France avaient entamé une négociation conséquente: Pitt et Choiseuil conduisaient la barque où étaient les lettres de Pitt, qui sont dures, inconciliables: cette négociation intéressait les autres Nations. Cette correspondance dura plus de huit mois: par-tout on y voit la ténacité de Pitt, contraire à l'harmonie qui doit régner parmi les Nations voisines, dont la liberté des mers doit être le priucipe commun.

Cet élément libre à tout le monde, nul n'a le droit privilégié sur les mers: voilà le fonds de la querelle qui engendre la cruelle guerre actuelle.

En 1791, le roi de France pensa qu'il était de sa justice et de sa bonté d'instruire les diverses Nations, et notamment ses sujets, des sacrifices auxquels il s'était déterminé pour rendre la paix à son royaume et obtenir la liberté des mers.

L'Univers entier a été témoin de l'exposé simple et fidèle que la France proposait dans ses négociations avec l'Angleterre. La cour de

Londres se refusa au rétablissement de la tranquillité publique. La France demandait la liberté des mers, son repos, son bonheur : la France à cette époque fut la médiatrice de diverses Nations. Elle ne put pas faire accepter ses propositions, et la guerre se ralluma par un embrâsement terrible occasionné par Pitt, qui repoussa toutes propositions.

Ce fut le 23 juillet 1761 que Pitt dit, par sa lettre et celle du 12 août, que l'heure et le moment de mettre fin à tant de maux n'étaient pasencore venus. Eh bien, mes concitoyens ! et vous, Nations intéressées à la cause commune, à la liberté des mers, que pensez-vous de l'Angleterre ? Toutes, vous devez faire cause commune et devez juger sévèrement cette Nation ambitieuse et de mauvaise foi, qui occasionne une cruelle guerre, qui enlève aux pères et mères, au commerce, à l'agriculture et aux arts, tant d'hommes utiles ; qui diminuent la population, l'aisance, les mœurs, les travaux : enfin, la patrie, l'intérêt national, notre honneur, appellent sous leurs drapeaux ces courageux défenseurs qui iront verser leur sang pour la patrie.

Le 1er. septembre 1761, le duc de Choiseuil, alors ministre de la guerre fut indigné d'une réponse de Pitt, qui, à cette époque, eut la hardiesse de demander la démolition de Dunkerque, ainsi que de tous les ouvrages faits pour le port de cette ville. N'était-ce pas là une demande abominable?

L'Angleterre refusa toute conciliation; mais le 16 juillet un mémoire de la France demanda la liberté des mers, de rétablir l'ordre et l'union. On n'a pu obtenir aucune sasisfaction.

L'homme de raison et de génie ne doit jamais flotter dans ses opinions. L'esprit ne se porte pas à de grandes connaissances qui tendent à démasquer la turpitude absurde de l'Angleterre: elles sont déplorables. Toutes les Nations ont le même intérêt que la France d'abaisser les prétentions des Anglais: le métier de la guerre n'appartient pas à l'humanité ni à la religion, qui ne souffrent point qu'on détruise son semblable.

La guerre dépeuple la terre d'hommes utiles. Quoi! les Nations peuvent faire un traité commun, qui assure le repos et la paix, qui diminue la dépense publique et les impôts; qu'il ne soit pris que ce qui est néces-

saire

saire aux dépenses réelles de l'État. Telle est la taxe réelle que les Nations elles-mêmes peuvent s'imposer pour leurs besoins ; point de superflu, mais une économie nécessaire à tous les Gouvernemens.

Il est de l'intérêt de rétablir l'ordre partout, de pousser la guerre, avec vigueur, afin de mettre un terme à nos maux.

Alexandre ravageait la terre pour éterniser son nom ; Charles XII sacrifiait son pays à sa gloire, épuisant son royaume, et cela pour étendre sa renommée : Louis XIV effrayant l'Europe par ses conquêtes, épuisant le royaume par les impôts, fut le premier des rois qui osa en lever ; il ruina et endetta la France d'une manière la plus despote ; il viola le droit des Français sur cet objet. Louis XIV couvrit ses lauriers de fer. Par la saine morale politique, et, sous les premières dynasties, il était défendu aux souverains de faire la guerre sans le consentement de la Nation, ainsi que pour la paix. Tout appartient à la Nation, sous la surveillance de la puissance législative.

C'est un abus à toutes les Nations de laisser faire la paix et la guerre sans la permission nationale.

La Nation seule a la grande surveillance sur les devoirs et la justice publique qui lui appartiennent. Toujours le législateur doit s'occuper du bonheur du peuple; ses obligations tiennent à la morale et à la religion qui commande le bien ; telles sont les devoirs des véritables citoyens envers la patrie qui est en deuil des malheurs publics et de la guerre; toujours la patrie est en minorité ; les législateurs sont les tuteurs délégués dans ce moment où la patrie est en rixe contre son cruel ennemi irréconciliable, l'Angleterre.

Fut-il jamais au monde une révolution plus terrible que celle que la France éprouve. Ce fut un spectacle inconnu à une grande Nation qui voulut reconquérir ses droits, sa liberté, qui appartiennent à la Nation. Toutes les forces de l'Etat furent rassemblées ; les premiers pas de la révolution furent médités depuis de longues années et se reportent à une foule d'abus commis par les rois et les ministres, toujours chargés de l'administration du royaume.

Une multitude de désordres avait gangrené toutes les parties du revenu public.

Le 6 avril 1786, l'assemblée générale se tint

en l'hôtel de ville de Paris, où les trois ordres étaient réunis pour aviser au salut de l'État. Le premier pas marquant fut l'Assemblée des Notables tenue à Versailles pour son ouverture, le 5 mai 1789, et par suite l'ouverture des États généraux convoqués de l'ordre du roi, du Parlement, de tous les Notables.

Eh bien ! messieurs les Anglais, qu'y avait-il-là qui s'opposa en rien contre vos intérêts ? Ne fut-il pas permis aux Français, à la Nation consultée de reviser les lois fondamentales de l'Etat, d'aviser aux changemens convenables aux intérêts de la Nation qui était opprimée par toute la fiscalité des lois qui s'étaient multipliées.

La Nation française, sans doute, ne devait pas consulter ni l'Empire ni l'Angleterre.

Pourquoi ont-ils reçu dans leurs États cette foule de courtisans, d'émigrés, qui s'étant revolté contre la Patrie par de noirs desseins et des projets sinistres, voulaient se roidir contre la volonté générale.

En 1789, un pacte de famine fut médité et autre projet infernal. L'Angleterre a reçu ces émigrés, s'est coalisée avec eux. La révolution de France regardait toutes les parties

de sa vicieuse administration, et elle a armé des Français contre leur Patrie. C'est un crime au premier chef de gravité et d'accusation. De quoi se mêlaient ces perfides Anglais. Eh bien, qu'ils arment ces émigrés ! Bonaparte ne craindra ni les émigrés, ni les Anglais qui menacent la France. Le sort des armes décidera la querelle par la paix à desirer : cette paix générale ferait déjà supprimer les formules de détail si facile. Quel inconvénient que la révolution française fit une grande impression en France. Des nuages épais subsistaient sur une multitude d'abus dans la législation. Le haut clergé apporta des sentimens de haîne et de discorde dans les esprits. Il excita et brouilla toutes les grandes familles de la noblesse. Crainte de perdre leurs droits et ceux du haut-clergé : la division s'accrut dans toutes les parties de l'État. On vit tout-à-coup les mécontens fomenter divers projets odieux contre l'Etat ; il s'est ensuivi la détestable émigration défendue par les lois de l'État, de ne jamais abandonner la Patrie, ni le souverain, ni le peuple dans une calamité publique ; premier défaut grave, impardonnable, quant aux princes d'abandonner le chef de l'État, d'abandonner

comme pair de France, prince parlementaire, et d'avoir lâchement abandonné la patrie. Tous les bons citoyens étaient les tuteurs du peuple. Cette funeste émigration fut excitée par l'Angleterre, qui arma les émigrés contre leur Patrie et tenta plusieurs descentes en France avec les armes qu'elle fit forger.

L'émigration de France s'est montée à plus de cent trente mille personnes, nobles, haut-clergé, parlementaires, militaires, hommes de lois, banquiers, négocians, etc., etc.

Tous ont été fomenter, la plupart en Angleterre, leur projet de sédition contre la Patrie. Voilà l'ouvrage des Anglais : ils devaient repousser les émigrés, etc. etc.

Plus de sentimens et de raison devraient régner parmi les Nations Il était de la puissance souveraine et du prince d'avoir mieux réglé les affaires de l'État. Il en serait résulté des avantages réelles, et la liquidation se serait faite en place de la dépense incalculable de la guerre, fruit de l'ignorance des ministres d'alors qui conduisaient mal le vaisseau de l'État; tel fut l'évènement orageux qui a pesé sur la Patrie. Les émigrés mettaient la France ignoramment et méchamment à la merçi des puissances mili-

taires. Paris fut vivement menacé d'être réduit par les armes. On s'occupait par-tout à chercher la véritable clef du salut de l'État, en formant une bonne constitution; par-tout on tenta des routes nouvelles pour la formation du nouveau Gouvernement, qui rendît au peuple ses véritables droits, qui seuls, on le repête appartient à la Nation. Elle seule a le droit de tracer les routes qui conduisent au bonheur Après tant d'évènemens on a tenté de réorganiser, d'inspirer des sentimens de morale, de faire cesser les désordres qui avaient pour but de soulever le peuple pour arrêter la révolution, ou de l'embrouiller pour la cause du haut-clergé, de la noblesse et des financiers, tous ceux à qui l'ancien régime convenait.

Enfin le ciel a voulu, pour faire cesser tant de maux, que Bonaparte fut le sauveur des Français, qui par sa fermeté, son courage, ses lumières, a déjoué toutes les intrigues d'un Directoire odieux, mal composé. Il a fallu à la France ce génie tutélaire, Bonaparte: il rend à la France sa splendeur et ses limites assurées. Il fallait à la nature des siècles entiers pour produire un homme extraordinaire, enfanter un génie capable de ré-

tablir le calme, l'ordre et l'harmonie, réparer les malheurs du peuple.

C'est une vérité, Bonaparte a acquis notre admiration, notre reconnaissance. Ces victoires nous sont connues. N'est-il pas le pacificateur de l'Europe, l'ange tutélaire de la France. C'est notre révolution; c'est notre illustre général, l'ami des Français, que l'Angleterre déteste.

Il est plus courageux que nos anciens souverains, que la mollesse, le luxe, la paresse retenaient toujours à leurs plaisirs, ou dans une cour souvent mal conduite. Ils restaient dans leurs palais. Bonaparte l'ami du peuple va le visiter, comme le soldat qu'il aime. Quelle récompense? Eh bien, Anglais, voilà l'homme courageux contre qui vous voulez lutter, et contre les forces d'uu grand peuple qu'il a aguerri.

En se montrant à la tête de nos armées, il ne craint point les fatigues de la guerre pour rendre au peuple français ses droits, etc.

Pour être homme propre à remplir les devoirs moraux et sociaux, il faut acquérir les hautes qualités où l'esprit et la raison conduisent au grand principe de tout ce qui tend

518

au bien de l'humanité et au devoir sacré de la Patrie.

Enfin, l'Etre suprême qui conduit tout pour le bien, créa l'homme pour être heureux; il imprima dans son âme les règles qui doivent fixer la règle de sa vie. N'est-ce pas une honte à l'espèce humaine de chercher à corrompre les bons sentimens qui honorent l'homme. Les traits d'harmonie inspirent l'amour de la Patrie; tous les sentimens doivent régner pour le bonheur public. Telle est la gloire de l'homme; le cœur humain a ses bornes, l'homme fait l'homme moral et doit s'occuper de tout ce qui est nuisible et utile, savoir régler ses passions, concourir au rétablissement du bon ordre, mettre le prix aux récompenses. Combien il faut de grandes vues pour présider au sort heureux des Nations. Le véritable Législateur doit s'occuper de ces objets et de l'administration publique. Tels sont les devoirs rigoureux de bien administrer l'État, pour le bonheur du peuple.

DE RUBIGNY BERTEVAL.